

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Mission « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne »

Agence d'urbanisme de Reims

Place des Droits de l'Homme

CS 90 000

51 084 REIMS cedex

Tel : 03 26 77 42 89

Fabrication, fourniture et pose des équipements de mobiliers de signalétique relatifs aux Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

N° de marché

--	--	--	--	--	--	--	--

1 - Acte d'Engagement

ACTE D'ENGAGEMENT

Personne publique contractante :

Mission « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne »

Objet de l'accord-cadre :

Fabrication, fourniture et pose des équipements de mobiliers de signalétique relatifs aux Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

Mode de passation et forme de l'accord-cadre :

La procédure de passation est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

L'accord-cadre sans minimum ni maximum est passé en application les articles 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Monsieur le Président de la Mission « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne »

Ordonnateur :

Les Maires ou les Directeurs des EPCI

Comptable public assignataire des paiements :

M. le Trésorier payeur des Communes ou des EPCI

SOMMAIRE

<u>ACTE D'ENGAGEMENT</u>	<u>2</u>
<u>PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE :</u>	<u>2</u>
<u>ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT</u>	<u>4</u>
<u>ARTICLE 2 : MONTANT DE L'ACCORD-CADRE</u>	<u>5</u>
<u>ARTICLE 3 : DUREE DE L'ACCORD-CADRE – DELAIS D'EXECUTION</u>	<u>6</u>
<u>ARTICLE 4 : PAIEMENT</u>	<u>6</u>
<u>ARTICLE 5 : AVANCE</u>	<u>7</u>
<u>ARTICLE 6 : NOMENCLATURE(S)</u>	<u>7</u>
<u>ARTICLE 7 : SIGNATURE</u>	<u>7</u>
<u>ANNEXE N° 1 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION PREVISIONNELLE DES PRESTATIONS</u>	<u>10</u>

Article premier : Contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article «pièces contractuelles» du cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG-Fournitures courantes et Services et conformément à leurs clauses et stipulations ;

<input type="checkbox"/> Le signataire (Candidat individuel), M Agissant en qualité de <input type="checkbox"/> m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ; Nom commercial et dénomination sociale Adresse Adresse électronique Numéro de téléphone Télécopie Numéro de SIRET Code APE Numéro de TVA intracommunautaire <input type="checkbox"/> engage la société sur la base de son offre ; Nom commercial et dénomination sociale Adresse Adresse électronique Numéro de téléphone Télécopie Numéro de SIRET Code APE Numéro de TVA intracommunautaire

Le mandataire (Candidat groupé),

M

.....

.....

Agissant en qualité de

.....

désigné mandataire :

du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

.....

.....

Adresse

.....

.....

.....

Adresse électronique

.....

.....

Numéro de téléphone Télécopie

.....

Numéro de SIRET Code APE

.....

Numéro de TVA intracommunautaire

.....

S'engage, au nom des membres du groupement¹, sur la base de l'offre du groupement,

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés (cette adresse pourra être modifiée par ordre de service),

.....

à exécuter, sans réserve, les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

Article 2 : Montant de l'accord-cadre

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix du bordereau des prix unitaires.

¹ L'annexe relative à la désignation des co-traitants est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire. Elle est recommandée dans le cas d'un groupement conjoint.

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum, ni maximum avec un seul opérateur économique.

Aucune variante n'est autorisée.

Article 3 : Durée de l'accord-cadre – Délais d'exécution

L'accord-cadre est conclu pour un an à compter de sa notification. Il est reconductible trois fois un an dans les conditions visées au CCAP.

Le délai d'exécution proposé par l'entreprise s'entend en jours ouvrés et à partir de la validation des bons à tirer par le Maître d'Ouvrage. Il est basé sur les quantités indiquées dans la commande-type préétablie (Détail estimatif joint) - **(à remplir obligatoirement)** :

.....

Tout autre élément indispensable à l'exécution de l'accord-cadre est fixé dans les conditions du C.C.A.P.

Article 4 : Paiement

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants² :

- *Ouvert au nom de* :

pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :

IBAN :

BIC :

- *Ouvert au nom de* :

pour les prestations suivantes :

Domiciliation :

Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :

IBAN :

BIC :

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur³ :

un compte unique ouvert au nom du mandataire;

les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du C.C.A.P. s'appliquent.

² Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.

³ Cocher la case correspondant à votre situation

Article 5 : Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

NON

OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

Article 6 : Nomenclature(s)

Les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), sont :

- Panneaux de signalisation et articles connexes (44423400)
- Installation de signalisation routière (45233290)

Article 7 : SignatureEngagement du Candidat

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 45 à 50 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

J'affirme (nous affirmons) être en règle au regard des articles L.5212-1 à L5212-11 du code du Travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Fait en un seul original

A

Le

Signature du candidat

Porter la mention manuscrite

Lu et approuvé

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

*Est acceptée la présente offre pour valoir
accord-cadre*

**Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur habilité par la délibération en
date du**

A

Le

NOTIFICATION DE L'ACCORD-CADRE AU TITULAIRE (Date d'effet de l'accord-cadre)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent accord-cadre »

A le⁴

Signature

En cas d'envoi en LR/AR (Lettre recommandée avec accusé de réception):

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification de l'accord-cadre)

⁴ Date et signature originales

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

.....

2 La totalité du bon de commande n°
afférent au marché (*indiquer le montant en chiffres et lettres*) :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (*indiquer en chiffres et en lettres*) :

.....

4 La partie des prestations évaluée à (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

.....

et devant être exécutée par.....

en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A le⁵
Signature⁵

⁵ Date et signature originales

ANNEXE N° 1 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION PREVISIONNELLE DES PRESTATIONS

<i>Désignation de l'entreprise</i>	<i>Prestations concernées</i>	<i>Montant H.T.</i>	<i>Taux T.V.A</i>	<i>Montant T.T.C.</i>
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :			.	
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				

Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	<i>Totaux</i>			